

CRÉDITS ECTS 3		VOLUME HORAIRE 36 h	
PRÉREQUIS <i>Aucun</i>		CO-REQUIS <i>Aucun</i>	
IMPLANTATION Département économique d'Arlon	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Benoît Dujardin	RESPONSABLE DE L'UE Michaël PIERRE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Damien MARLIER Hadrien PESCHON Michaël PIERRE

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
CCA-Comptabilité	3	Choix individuel

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation
CONTEXTUALISATION

Les acquis d'apprentissage terminaux sont les suivants

2. Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe

- €€ Négocier, argumenter et défendre les dossiers

4. Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

- €€ Vérifier la conformité des documents aux exigences légales

5. S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission

- €€ Assurer le suivi de ses dossiers

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

- Conseiller un client dans des situations fiscales spécifiques en matière d'impôt des sociétés.
- Analyser des situations de planification patrimoniale et successorale en tenant compte de leurs conséquences civiles et fiscales.
- Identifier et comparer différentes solutions juridiques et fiscales permettant de répondre à une situation patrimoniale donnée.
- Appliquer les notions étudiées à des cas pratiques et formuler une solution argumentée.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement
OBJECTIFS

L'UE vise à approfondir certaines problématiques fiscales rencontrées dans la pratique professionnelle et à développer la capacité de l'étudiant à conseiller un client dans des situations particulières. Elle combine des approfondissements en matière d'impôt des sociétés et une approche pratique de la planification patrimoniale et successorale.

CONTENU

Première partie : Fiscalité approfondie des sociétés

- Révision des principaux mécanismes de l'impôt des sociétés.
- Approfondissement de certaines dépenses non admises et règles de déductibilité.
- Avantages anormaux ou bénévoles.

- Tax shelter.
- Transfert intra-groupe.
- Réserve de liquidation et VVPR bis.
- Boni de liquidation et réductions de capital.
- Notions de prix de transfert.
- Restructurations de sociétés.
- Exercices pratiques.

Deuxième partie : Planification patrimoniale et successorale

- Principes de planification patrimoniale et choix de la voie fiscale la moins imposée.
- Limites à l'optimisation : Abus fiscal et simulation.
- Droits de succession, cohabitation légale et testament.
- Donations et principales techniques de transmission patrimoniale.
- Démembrement de propriété et techniques liées aux opérations immobilières.
- Analyse et résolution de cas pratiques.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

- Code des impôts sur les revenus.
- Code des sociétés et des associations.
- Circulaires, déclarations fiscales, notices explicatives et annexes.
- Code civil.
- Législation applicable en matière de droits d'enregistrement et de droits de succession.
- Supports, textes légaux et documents utilisés dans le cadre des cas pratiques.

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ACOA3702 — Fiscalité approfondie	1. Cours de théorie et d'applications, avec sources multiples renseignées aux cours et/ou déposées sur Moodle, et complétés des notes personnelles de l'étudiant. 2. Utilisation entre autres du Fisc en poche, Monkey, Taxcalc ou autres environnements de simulation. 3. Séries d'exercices, de documents réels et/ou fictifs.

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ACOA3702 — Fiscalité approfondie	36 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
ACOA3702 — Fiscalité approfondie	Cours magistral. Cours donné par des professionnels.

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE GROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Cette UE s'inscrit dans la cohérence du programme en contribuant directement au développement d'une ou plusieurs compétences du profil de compétences du bachelier en comptabilité. Elle participe à la construction progressive des compétences visées par le référentiel, en synergie avec les autres UE du pôle, et prépare les étudiants à l'exercice du métier de comptable.

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

La note finale est calculée conformément aux modalités d'évaluation reprises plus bas dans la fiche

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La note finale est calculée conformément aux modalités d'évaluation reprises plus bas dans la fiche

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve intégrée	Modalités d'évaluation
ACOA3702	Q1: examen écrit , pondération 100 %. Q3 : examen écrit , pondération 100 %. L'examen écrit se compose d'exercices pratiques.

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.